

Caïn & d'Abel ; & qu'ensuite elle revient à Seth ; Adam n'ait point eu d'autres enfans. Moÿse s'est contenté de nommer les aînés de Caïn , depuis sa sortie d'Eden jusques à Lamech seulement , pour parvenir à ceux de Seth , & descendre à Noé , & poursuivre avec plus de facilité son Histoire jusques à Abraham. C'étoit le point qui regardoit la Généalogie du Peuple Juif ; & si Moÿse a terminé la race de Caïn à Lamech , ce n'est pas sans mystère , comme le dit le même St. Augustin en la Cité de Dieu. Il ne développe point ce mystère , mais nous ne laisserons pas de l'examiner ; on y trouvera des choses très-intéressantes & qui paroîtront nouvelles. On lit dans l'Écriture que le Seigneur dit à Caïn , *

„ quiconque vous tuera , sera puni très-sevèrement ,
 „ & je vous donnerai un signe , afin que ceux qui
 „ vous trouveront , ne vous tuent point. „ On demandera peut-être pourquoi Dieu prend un si grand soin de conserver Caïn qui avoit fait un si grand crime ; & pourquoi il lui donne un signe qui le distingue de son Peuple , & empêcher qu'on ne le tue ? on répond que le Seigneur a puni le fraticide , par ce signe même qu'il a fait paroître sur le corps de Caïn , afin de le distinguer de son Peuple , de l'obliger de fuir , d'aller vagabond habiter les autres Régions , & d'établir un Peuple nouveau & d'une autre couleur que celle d'Adam. Tel est le moyen dont Dieu s'est servi pour peupler une partie considérable de la terre. L'Écriture dit † que Caïn se retira de devant la face du Seigneur , fut vagabond sur la terre , & qu'il habita vers la Région orientale d'Eden. Or on sçait que le Pays d'Eden est celui qui se trouve renfermé entre les Fleuves du Tigre

&

* *Genese, chap. 4. v. 15.*† *Genese, chap. 4. v. 16.*